



St Raphaël, le 27/04/2021

Le Principal

Aux

Parents d'élèves

Objet : Cadre sanitaire pour la reprise de cours le 3 mai 2021

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir noter que la reprise des cours s'effectuera en présentiel à partir du lundi 3 mai 2021 dans les conditions suivantes :

1. L'accueil des élèves au collège se fera dans le respect du protocole sanitaire approuvé par la commission d'hygiène et sécurité du 26 mars 2021, disponible sur le site du collège, diffusé sur pronote et actualisé à la date du 26 avril 2021.
2. La plus grande vigilance sera apportée au strict respect des règles concernant le temps de restauration scolaire. **Le non brassage entre élèves de classes différentes sera comme auparavant respectée.** Les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table sera privilégiée. Les tables du réfectoire seront toujours nettoyées et désinfectées après chaque passage de classe. Les familles des élèves demi-pensionnaires fourniront une petite bouteille ou une gourde afin de permettre aux élèves de remplir leur contenant.
3. Les règles concernant l'aération des locaux, facilitées par l'arrivée des beaux jours, continueront à être strictement respectées. Une aération de tous les locaux occupés (dont les salles de classe) aura lieu au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes devra également avoir lieu a minima toutes les heures.
4. S'agissant de l'enseignement de l'EPS, **seules les activités extérieures sont autorisées à compter du 3 mai.** En revanche elles sont suspendues en intérieur (gymnase, piscine). Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à

l'extérieur dans le respect de la distanciation physique. Les mêmes règles s'appliquent pour le fonctionnement de la section sportive ou pour les activités de l'association sportive.

Les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si le recours aux vestiaires est inévitable, il convient de respecter le protocole sanitaire en vigueur (port du masque, distanciation physique...). **En cas d'intempéries, les cours seront adaptés par les professeurs d'EPS et se dérouleront dans une salle de classe avec le port du masque obligatoire. En cas d'absence injustifiée, l'élève sera puni.**

5. Les règles de contact-tracing en milieu scolaire ont été significativement renforcées depuis début février en lien avec les autorités sanitaires. Elles sont de nouveau renforcées au moment de la reprise des cours en présence. A compter du 26 avril et sur l'ensemble du territoire métropolitain, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne **systématiquement la fermeture de la classe** à laquelle appartient l'élève pour une **durée de 7 jours** . Cette règle s'applique pour tout élève déclaré cas positif par ses responsables légaux à compter du 26 avril. Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours (pour les cas symptomatiques à partir de la date des premiers symptômes ; pour les cas asymptomatiques à partir de la date du prélèvement). Tous les autres élèves de la classe seront considérés comme contact à risque et les mesures décrites ci-dessous pour les contacts à risque leur sont applicables.

En particulier, à l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves de plus de 6 ans **devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci.** En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours

6. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants au collège :

- ✓ Surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- ✓ En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), **l'enfant ne doit pas se rendre au collège** et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ✓ **Ne pas laisser se rendre au collège** les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- ✓ Informer l'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison

Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

- ✓ Les parents devront fournir à leur enfant les fournitures suivantes :
- Un masque « grand public » de catégorie 1 par demi-journée de présence au collège donc 2 masques pour la journée
 - Un sac ou une pochette individuelle pour ranger le ou les masques
 - Une petite bouteille d'eau personnelle (il est interdit de boire au robinet) ou une gourde **obligatoire** pour les élèves demi-pensionnaires
 - Un petit flacon personnel de gel hydroalcoolique
 - Des mouchoirs jetables à usage unique

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Principal

